

Notes de prison : Rémire, 2006

1. But de l'enquête du 27 au 31 mars, 2006:

La demande émanait du Dr. Patrick Olivier, psychiatre à la prison de Rémire en Guyane. Ayant vu diverses adaptations proposées au Canada aux prisonniers de cultures spécifiques, le Dr. Olivier se demandait s'il y aurait des améliorations à imaginer dans la prise en charge des détenus culturellement distincts ici en Guyane. Il avait pensé aux Noir-Marrons (Businneege), ethnies de la grande forêt et des fleuves, peuples importants par leur nombre en Guyane et malheureusement aussi par leur représentation au centre pénitentiaire. Ils sont pourtant des descendants des grands ancêtres héroïques libérateurs de l'esclavage et fondateurs d'une culture afro-américaine riche et originale dont ces détenus sont héritiers (et porteurs ?) C'est à cette différence qu'on allait s'adresser, car elle pourrait leur valoir un traitement spécifique pendant leur incarcération. En témoigne le fait que le Dr. Olivier ayant eu les confidences des détenus a compris qu'à la sortie de la prison, le libéré recherchait des aides magico-sacrés de sa culture. Est-ce que certains éléments de sa culture pourraient améliorer son séjour en prison ?

2. Détails de l'enquête :

Du 27 au 31 mars j'ai pu conduire au sein de la prison, des entretiens avec **21 détenus**, hommes et femmes. Pour ces dernières, au nombre de 4, les entretiens ont pu être conduits dans les locaux où elles logeaient, dans un enclos en dehors de leurs cellules et dans un petit bureau si on voulait s'isoler, tantôt en groupe, tantôt seules.

Les hommes, par contre m'ont été amenés individuellement dans le bureau du psychiatre pour les interviews, et je n'ai pu les voir évoluer dans la réalité qu'ils m'ont décrite, ou que m'ont décrite leurs gardiens.

L'entretien était semi-ouvert et durait entre une demi-heure et une heure, avec le souci de solliciter quelques détails du passé (enfance, adolescence, itinéraires et activités, relations personnelles), du moment tournant du crime et de l'arrestation, du présent (le vécu de la prison, l'interprétation de son acte, les souhaits, les manques et les propositions d'amélioration de sa situation), et enfin, de ses projets d'avenir à la sortie. Les entretiens ont été conduits dans le dialecte ndjuka, dialecte connu aussi des Saramaka. Cependant, des personnes parlant ndjuka se confiaient alors plus facilement que les Saramaka.

Les détenus étaient choisis par moi-même au hasard, mais ici le hasard a bien fait le **partage entre les détenus déjà jugés – 10 dont deux femmes – et ceux qui attendaient leur procès – 11 dont deux femmes**. Le traitement de part et d'autre est différent : le prévenu (masculin) partage une cellule avec 4 à 7 personnes au lieu de deux, dormant parfois par terre, ou ne dormant pas à cause de la musique des compagnons et asphyxiés par leur fumée .

Sans contact avec sa famille, sans contact réel avec un avocat et pratiquement aucun avec l'éducateur, souvent sans savoir quand aurait lieu son procès, privé de divertissement du travail ou formation, passant une grande partie du temps en cellule, et n'ayant pas d'argent pour se payer la télévision ou des cigarettes, le prévenu vit d'ennui, d'angoisses et d'insomnies.

Par contre, ceux qui connaissaient déjà leur peine, qui étaient passés au Centre de Détention pouvaient avoir des visites, contacts téléphoniques hebdomadaires avec la famille, pouvaient bénéficier de formations et de travail rémunéré d'une durée six mois quand cela se

présentait (quitte à demander à être incarcéré en Métropole où les offres de travail sont plus fréquentes).

Les femmes en attente de jugement partageaient une cellule à deux et bénéficiaient d'une libre circulation à l'intérieur d'un enclos, mais ne pouvaient téléphoner à leur famille, et souffraient terriblement de la séparation avec leurs enfants. Il existait en principe des stages de couture et d'ordinateur pour elles, mais aucune ne disait en avoir déjà bénéficié. Ennui, inquiétude, tristesse, parfois colère et ressentiment, comme cette jeune femme de 21 ans, mère de 4 enfants, qui se donnait raison de vendre de la drogue pour pouvoir se construire une maison puisque la mairie n'en offrait pas !

Par la chaleur torride qui sévissait dans ces lieux, leurs vêtements étaient toujours trempés ; elles ne pouvaient se laver assez souvent, elles ne disposaient pas d'un trousseau suffisant pour se changer non plus. Pour qui connaît l'obsession de la propreté des Noir-Marottes, sévir dans une saleté personnelle est insupportable. Et « une femme sale » est la pire des insultes. « On nous traite comme des chiens ! » Plus est, en matière d'hygiène, une femme noir-marotte s'assoit matin et soir sur un pot de chambre rempli d'une décoction fumante de plantes avec lesquelles elle se lave le sexe. Cette toilette intime a trois fonctions : 1) chasser « le froid » du ventre pour éviter des infections 2) resserrer le vagin 3) se tenir propre. (Ces plantes au nombre d'une soixantaine, ont déjà été étudiées en partie, et ont effectivement des propriétés anti-microbiennes et asséchantes.) Une femme qui ne peut assurer cette toilette se sent sale et fragile. Se laver avec du savon est censé ramollir le vagin. Ceci semble présenter l'unique cas où l'utilisation des plantes conviendrait à la vie en prison.

On constate donc avec surprise que celle ou celui qui soi-disant doit être considéré comme innocent jusqu'à sa condamnation est soumis à

un traitement plus pénible que le condamné. Son état mental en témoigne : les condamnés m'ont paru plus rassurés, sachant le maximum de leur peine et pouvant espérer la voir réduite. Nous verrons plus loin les plaintes et les demandes exprimées par les uns et les autres.

Les détenus avaient tous moins de 40 ans. A part un très jeune homme (19 ans), 8 des hommes étaient dans la vingtaine, 4 dans la trentaine. Les femmes étaient plus jeunes : de 19 à 23 ans, toutes sauf une arrêtées pour trafic de drogue ; un cas d'exception : une femme de 35 ans qui avait tué son enfant.

Sur les 21 prisonniers, dans cet échantillon 8 étaient incarcérés pour vol, six (dont les trois femmes) pour drogue. Trois hommes étaient accusés de meurtre, un homme et une femme de violence conduisant à la mort, et deux hommes de viol.

(Dans un autre échantillon réalisé sur fiches et sans rencontrer les personnes, sur 24 détenus, 11 étaient accusés de trafic de stupéfiants, 7 de vol, 4 pour recel et un pour viol.) Nous remarquons tout de suite que dans les deux échantillons le but poursuivi par la majorité est le gain : par vente de stupéfiants, par vol, par recel : ces actes à visée lucrative totalisent entre les deux échantillons 34 des 45 crimes.

Parmi les interviewés, trois hommes récidivistes auparavant, qui pour drogues, qui pour meurtre, qui pour implication dans un assassinat. Maintenant tous les trois se retrouvaient cette fois en prison pour vol. Nous avons affaire à une population marginalisée par rapport à l'instruction (pas de diplômés), à l'apprentissage d'un métier, à un travail régulier, à une insertion. Leur demande principale s'accorde avec cette situation : ils souhaiteraient avant tout de l'instruction et un travail rémunéré en prison.

Leurs parcours : Apprentissage, scolarité, travail

Parmi les trois femmes appréhendées pour trafic de drogues, une a été à l'école jusqu'en troisième, une autre a fait des stages, la troisième n'a fait que l'école élémentaire. Toutes ont des enfants. Mais aucune n'était dans une situation financière désespérée, et on a plutôt l'impression d'un désir de richesses.

Les itinéraires des hommes sont très variés. Beaucoup attestent des mouvements en famille entre le Surinam et la Guyane, vivant tantôt ici, tantôt là, tantôt avec un parent, tantôt avec un autre, de peu d'école, vivant de petits jobs, d'abattis, de pêche, d'orpaillage et de revente, une succession de stratégies de survie. Cette situation ne distingue en rien les délinquants de la majorité de la population marronne en situation d'immigration. Ils se débrouillent plutôt que de jouir d'un emploi. Même en tant que Rmiste, ils sont obligés de composer. Avant les crimes de vols pour lesquels ils sont incarcérés, certains détenus étaient bien établis dans des marchés parallèles, mais appréhendés pour vente illégale, ils ont eu leurs pirogues et moteurs confisqués, supprimant ainsi la base de leur vie productive et précipitant des actes plus désespérés. Trois sont réfugiés de la guerre civile au Surinam, ayant connu des traumatismes de jeunesse. Un homme (34 ans) de nationalité française mais envoyé à l'école à Albina n'a jamais appris le français, alors que sa sœur et son frère ont des diplômes et du travail à St. Laurent.

Un autre avait réussi à faire partie de la 9^{ème} RIMA pendant 16 mois, a eu permis camion et auto, mais ne voulait plus rejoindre un autre régiment après, et se donna à la revente.

Un élément important qui témoigne d'un statut d'homme chez les Marrons est le fait d'avoir une femme au lieu d'une copine. Avoir une

femme, des enfants, confère à l'homme le respect et en partant la confiance : à lui on peut risquer de prêter une pirogue, etc. Chez les Marrons de l'Est, son nom est désormais préfixé de « Ba ». Si nos prisonniers ont un profil particulièrement marginal par rapport à leur propre société, nous devrions avoir affaire à des hommes sans conjointe. Or, la moitié des hommes en âge d'être mariés l'étaient (7 célibataires contre 7 mariés) ! De nouveau, nous rencontrons un échantillon où la moitié relève de la population ordinaire à pratiques sociales traditionnelles.

(Il est à noter que de l'échantillon sur papier des fiches de 24 hommes, 19 ont été notés comme n'ayant pas de conjointe. Cependant, cet échantillon est très lacunaire, car 15 de ces détenus ignoraient leurs parents !)

Ceci nous amène à se demander si ces populations ne se trouvent pas dans une situation vulnérable, sans statut, sans emploi, sans avenir évident. Même leur présente adaptation s'érode au vu de l'impossibilité d'obtenir une carte de séjour ou même un laissez-passer pour visiter la famille ou la femme, et la PAF est encouragée à « faire du chiffre » en arrêtant un maximum de personnes pour une reconduite à la frontière.

Reste la question de la toxicomanie à la cocaïne, avec ici des personnes vraiment en marge. Trois doivent leurs crimes à leur besoin de financer leur toxicomanie. Je n'ai pas exploré la possibilité que l'habitude de fumer du kali ait pu être un élément dans leur dérive.

L'attitude face à leur acte :

Certains des accusés niaient leur culpabilité ou déplaçaient la responsabilité sur autrui, parfois effectivement partagée.

Les hommes accusés de viol ont argué de façon convainquante sur leur innocence, et leur maintenance dans la maison d'arrêt sans jugement, et les conditions brutales de leur arrestation peuvent étonner face à d'autres cas plus dangereux qui ont été relâchés.

Trois des hommes accusés de vol nient l'accusation.

Cependant, une majorité avoue – souvent ils ont été pris sur le fait ~~avec l'évidence sur eux~~. Des trois meurtriers, deux s'accordent complètement avec leur peine : « J'ai pris une vie, je dois la payer. » Cette possibilité de la payer paraît soulager leur conscience. (Il est à noter que l'assassinat est doublement puni, car la famille du meurtrier doit aussi payer très cher la famille de la victime. Il n'y a jamais de circonstances atténuantes chez eux. De plus, un meurtrier renonce à son immortalité et sa réincarnation ; il ne sera pas ancêtre, mais sera enterré sans cérémonie et sans deuil.)

Où est la vraie cause de leur acte ? Lorsqu'il s'agit de violence, ou d'accusation à tort, « autre chose » se cache derrière. Un homme qui avait tué un autre au couteau lors d'une rixe disait qu'il prenait des bains de plantes, et que le conflit a soulevé l'esprit des plantes, lequel l'a possédé et a forcé son coup. (D'ailleurs, quand on a porté le corps lors de l'interrogatoire posthume pour connaître la cause spirituelle du décès de la victime on aurait découvert qu'un Saramaka avait ensorcelé la victime, et puisqu'il n'aimait pas non plus le coupable, a fait virer l'acte sur lui.) D'autres se demandent s'ils n'ont pas été ensorcelés pour être accusés à tort, et regrettent qu'ils n'ont pas eu l'occasion de présenter le cas devant la grande divinité Sweli pour désigner le vrai coupable.

En tout cas, à la sortie de prison, ces mécontents iront faire une divination pour savoir ce qui les a manipulés. Ensuite ils prendront un bain (*wasi*) pour se changer des idées et enlever la saleté de la peine. Quelques adeptes du Rasta ont l'intention de se couper les locks à la sortie pour recommencer la vie. Ceci rapproche la peine en prison à des internements pour soins de maladie ou pour grands deuils, à la fin desquelles on se purifie. Il n'est pas question de se faire des bains en prison : les plantes sont trop fortes, et leur permettraient de s'évader !

(Vu le sens des bains comme coupure avec cette vie en prison, nous sommes encore plus intrigués par ce qui paraît œuvrer dans le sens contraire : le marquage du corps que font un grand nombre sous forme d'insertion des « boules » sous la peau du pénis. Ce acte paraît potentiellement très riche en symbolisme (rite de passage ? renforcement d'un image de soi ? fraternité de lieu ? préparation d'un avenir fantasmé avec les femmes ?) ainsi que peut-être en stratégies (se protéger contre le viol, par exemple ?) qu'il mérite une étude approfondie que cette semaine de recherche ne permettait pas.)

Plaintes et demandes :

a. Les femmes

Leurs demandes reflètent les plaintes déjà signalées dessus :

- contact régulier avec leurs familles
- la possibilité de se laver plus souvent et de se laver avec des plantes

- elles seraient intéressées par un projet d'industrie de confection des pagnes brodés pendant le temps en prison : de tels pagnes se vendent bien, sont des œuvres artistiques et représentent une façon traditionnelle de passer le temps.
- Elles seraient aussi intéressées par des cours et des formations.

b. Les hommes

-
- Leur première plainte concerne l'arrestation : appréhendés chez eux, il ne leur a pas été permis de prendre avec eux des affaires personnelles, des vêtements, qui alors leur manqueraient en prison, des affaires de toilettes, et enfin une bible. Appréhendés ailleurs, ce qu'ils possédaient leur était soustrait, y compris de l'argent dont ils auraient besoin en prison et qu'il n'était pas question d'avoir volé.
- Il peut leur être important, en particulier dans le cas d'un meurtre, d'avoir la visite d'un kabiten qui prend note de leur version des événements à rapporter au tribunal du Gaanman (chef de la tribu).
- Certains ont invoqué une question de la religion en prison. Il ne s'agissait pas du culte des esprits (religion maronne) mais d'une église soit protestante, soit le respect des croyances et pratiques Rasta, dont certains interdits alimentaires, notamment sur la viande. Plusieurs hommes portaient des locks, et se plaignaient que les gendarmes, n'aimant pas les locks, se permettaient de les couper. La demande était de pouvoir

avoir des services religieux ou rencontres avec leurs représentants religieux qui sont autres que les prêtres catholiques.

- Ils sont avides de formations (espaces verts, électricité, menuiserie) de cours de français, de gymnastique ; l'un d'entre eux est féru de boxe et a suggéré que l'apprentissage de cette discipline pourrait contrecarrer les dangereux actes de « piques » qui inspirent de la peur chez presque tous. Ajoutons que d'autres cours – du droit élémentaire, de l'économie, de la politique, de leur propre histoire, de l'actualité mondiale, etc. pourraient leur aider à mieux se situer dans le monde, à prendre une distance avec le vécu chaotique d'une société en marges, à essayer de se redéfinir comme personne entre deux mondes. L'apprentissage de l'écrit et du français leur tient à cœur : certains disant qu'ils avaient honte de ne pouvoir lire, de ne pouvoir parler français. A la sortie, ils devraient avoir acquis un métier, des connaissances du français, et une vision plus claire du monde dans lequel nous vivons tous.
- Ils demandent aussi du travail. Il leur est psychologiquement nécessaire. (Nous l'avons déjà vu, dans les camps des réfugiés à l'époque de la guerre civile du Surinam, que les Marrons ne supportaient pas l'oisiveté, disaient que cela leur rendait fou. Ici, aussi les hommes surtout se plaignent d'être « écrasés » par l'ennui.) Un a inventé pour lui-même en prison la confection de bijoux à partir des bouts de brosses à dents. Il serait possible d'encourager l'artisanat en prison, surtout pour cette population dont les parents avaient développé une importante production artistique célébrée ici comme au Surinam.

Il y a, dans le travail la créativité, l'occupation, une meilleure

image de soi, et finalement, et non le moindre, l'aspect vénal. Ils ont le souci de pouvoir acheter des denrées qui commencent à manquer : pâte dentifrice, savon, papier toilette, brosse à dents, vêtements. Payer 6 euros/semaine pour regarder TV. Ils pensent aussi mettre de côté, de façon à ne pas sortir de prison et se trouver sans rien.

- Ils demandent l'attention d'un avocat, d'un éducateur, de quelqu'un qui va clarifier pour eux leur situation. Ils demandent un médiateur parlant leur langue, dont le rôle serait de porter leurs demandes et plaintes vers des responsables. Il est évident qu'il manque des assistants sociaux qui rechercheraient des liens familiaux, notamment des oncles, des frères, pour les rattacher à un foyer.

En conclusion :

Bien que nos détenus soient des Marrons, avec certes leur spécificités, (mais celles-ci attendront la sortie de prison pour devenir des priorités) leurs demandes se rapportent beaucoup plus à des aides à l'adaptation d'une autre société : celle du littoral, celle de la consommation, celle du travail, celle de l'argent. Ils possèdent parfois des talents à développer à partir de la culture traditionnelle et qui pourraient être monnayables ; ils profiteraient également d'une instruction civique, d'une éducation générale, y compris l'apprentissage du français, et/ou l'alphabétisation, et d'un apprentissage de techniques qui leur procureront un vécu plus stable après la prison, pour qu'ils ne soient pas obligés d'y revenir.

Diane Vernon 2006 non publié anthropologue et ex médiatrice santé au GHOG saint Laurent du Maroni

